



Maud KOCH

Architecte d'intérieur - Conseils en agencement

79 Impasse de la Glorie

07160 LE CHEYLARD

06 89 37 19 32

contact@maud-koch.fr

www.maud-koch.fr

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### • Article 1 - Champs d'application - Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées par Mlle KOCH - Architecte d'intérieur - Conseils en agencement - ou sur le site Internet "www.maud-koch.fr"

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations entre le « Maître d'Ouvrage » d'une part et Mlle KOCH - Architecte d'intérieur - Conseils en agencement - d'autre part.

Le « Maître d'Ouvrage » reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, ainsi que des informations sur les caractéristiques essentielles des prestations proposées par Mlle KOCH.

L'activité de Mlle KOCH est une activité de **POLLEN-SCOP** société coopérative et participative à responsabilité limitée - RCS Aubenas : 439 076 563 - Code APE 7022Z

Capital variable (minimum): 7 000,00 Euros

Agrément entreprise solidaire délivré par le préfet de l'Ardèche N°07-2012

Gérant : Bernard CANAT

Siège Social : POLLEN-SCOP  
30 Avenue de Zelzate  
07200 Aubenas  
04 75 94 87 72  
E-mail : pollen@pollen-scop.org

### • Article 2 - Désignation des parties contractantes

**Entre** le(s) « Maître(s) d'Ouvrage » d'une part

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

N° de Téléphone : .....

Adresse mail : .....

**Et** Mlle KOCH Maud - Architecte d'intérieur - Conseils en agencement

79 Impasse de la Glorie

07 160 LE CHEYLARD

d'autre part.

- **Article 3 - Prestations**

Les prestations proposées consistent à fournir au « Maître d’Ouvrage » un conseil en architecture d’intérieur et en agencement avec ou sans aide à la réalisation des travaux selon la/les mission(s) sélectionnée(s).

- **Article 4 - Missions**

#### Art.4.1. RDV Conseils

Le Rendez-vous Conseils comprend :

- 1 déplacement dans un rayon maximum de 40km autour du CHEYLARD (07160), si le « Maître d’Ouvrage » habite au-delà de ces 40km et souhaite quand même un RDV Conseils, **le km supplémentaire sera facturé 0,50 €HT/km (0,60€TTC)**

- 1 rendez-vous chez le « Maître d’Ouvrage » pour la prise de cotes et des conseils oraux. Aucun plan ne sera fourni à la suite de ce rendez-vous, ni plan Etat des Lieux (EDL), ni plan Projet, tant que la mission « PROJET » n’est pas commandée.

- Si le « Maître d’Ouvrage » ne souhaite pas poursuivre le projet mais désire tout de même un plan Etat des Lieux réalisé d’après le relevé effectué lors du RDV Conseils, celui-ci sera facturé 100€HT(120€TTC)

#### Art.4.2. PROJET

Suite au « RDV conseils », Mlle KOCH fait parvenir au « Maître d’Ouvrage » un devis qu’il décide ou non d’accepter. Ce devis est établi en fonction de la/des mission(s) choisie(s) (PROJET seul ou PROJET + DOSSIER TRAVAUX).

Après validation du devis et acceptation des CGV, le « Maître d’Ouvrage » fait parvenir un acompte de 30% à Mlle KOCH afin de valider la commande. Ce n’est qu’à réception du règlement que Mlle KOCH engagera le PROJET.

Ensuite et d’après le relevé effectué lors du « RDV Conseils » et des attentes exprimées par le « Maître d’Ouvrage » pendant l’entretien, Mlle KOCH réalise des plans Etat des Lieux (EDL) et Projets cotés avec fourniture d’un dossier de vues d’ambiance et 3D. **En fonction des possibilités des espaces à travailler**, 2 solutions différentes sont proposées, toutefois, si l’espace est trop petit, ou si les contraintes sont trop nombreuses, une seule solution sera présentée.

Les documents sont transmis par mail au « Maître d’Ouvrage » au format PDF et ne seront envoyés qu’à réception du solde de la facture finale.

#### Art.4.3 PROJET « A distance »

Si le « Maître d’Ouvrage » habite au-delà des 40km autour du CHEYLARD ou qu’il n’a pas besoin de Mlle KOCH pour la prise de cotes Etat des Lieux, il peut commander la mission PROJET « à distance ».

Pour cela :

- Le « Maître d’Ouvrage » remplit le questionnaire à télécharger sur le site [www.maud-koch.fr](http://www.maud-koch.fr) dans la rubrique MISSIONS ET TARIFS.

- Il réalise sa propre prise de cotes (s’il ne les a pas déjà) de façon **claire et précise** à l’aide des dernières pages du questionnaire.

- Enfin, le « Maître d'Ouvrage » renvoie l'ensemble accompagné de quelques photos de la/des pièce(s) à travailler par mail ou courrier à Mlle KOCH - [contact@maud-koch.fr](mailto:contact@maud-koch.fr) ou **Mlle KOCH Maud - 79 Impasse de la Glorie - 07160 LE CHEYLARD**

Ensuite comme pour la mission PROJET Mlle KOCH fait parvenir au « Maître d'Ouvrage » un devis qu'il décide ou non d'accepter. Ce devis est établi en fonction de la/des mission(s) choisie(s) (PROJET « à distance » seul ou PROJET « à distance » + DOSSIER TRAVAUX).

Si le « Maître d'Ouvrage » valide le devis, il le renvoi signé avec les présentes CGV également signées, le tout accompagné d'un acompte de 30% afin de valider la commande. Ce n'est qu'à réception de l'intégralité de ces pièces que Mlle KOCH engagera le PROJET.

Ensuite et d'après le relevé et les informations envoyées par le « Maître d'Ouvrage », Mlle KOCH réalise des plans Etat des Lieux (EDL) au propre et Projets cotés avec fourniture d'un dossier de vues d'ambiance et 3D au format PDF. **En fonction des possibilités des espaces à travailler**, 2 solutions différentes sont proposées, toutefois, si l'espace est trop petit, ou si les contraintes sont trop nombreuses, une seule solution sera présentée.

Les documents sont transmis par mail au « Maître d'Ouvrage » au format PDF et ne seront envoyés qu'à réception du solde de la facture finale.

#### **Art.4.4. DOSSIER TRAVAUX**

La mission DOSSIER TRAVAUX se fait en complément des missions PROJET et PROJET « à distance », elle consiste en la réalisation de plans techniques et de descriptifs détaillés pour chaque corps de métier (plomberie, électricité, revêtement de sol, peinture, etc...) afin que le « Maître d'Ouvrage » puisse demander ses devis auprès des différentes entreprise concernées.

Mlle KOCH peut apporter des conseils quant à une sélection des matériaux et des coloris de chaque élément du projet mais le choix final des références de matière se fait entre le « Maître d'Ouvrage » et l'entreprise qui réalise les travaux.

- **Article 5 - Tarifs et rémunération**

#### **Art.5.1. RDV Conseils**

Tarif : **125 €HT** (150€TTC)

Cette somme est déduite de la facture finale si le « Maître d'Ouvrage » commande un projet complet PROJET + DOSSIER TRAVAUX ou PROJET « à distance » + DOSSIER TRAVAUX

#### **Art.5.2. PROJET**

Tarif : **20 €HT** (24€TTC)/m<sup>2</sup> pour une surface maximale **jusqu'à 45m2**, au-delà, le m<sup>2</sup> supplémentaire est facturé **10 €HT** (12€TTC)

#### **Art.5.3 PROJET « A distance »**

Même tarification que pour la mission PROJET

Tarif : **20 €HT** (24€TTC)/m<sup>2</sup> pour une surface maximale **jusqu'à 45m2**, au-delà, le m<sup>2</sup> supplémentaire est facturé **10 €HT** (12€TTC)

#### Art.5.4. DOSSIER TRAVAUX

##### **Tarif en sus des PROJET et PROJET « à distance »**

Tarif : **15 €HT (18€TTC)/m<sup>2</sup>** pour une surface maximale **jusqu'à 45m<sup>2</sup>**, au-delà, le m<sup>2</sup> supplémentaire est facturé **5 €HT (6€TTC)**

#### Art.5.5. Modalités de paiement

Sur le site, les prix des prestations proposées sont indiqués en euros toute taxe comprise (€TTC) la TVA applicable est de 20%.

Les règlements s'effectuent par chèque à l'ordre de POLLEN SCOP ou par virement bancaire (fourniture du RIB sur demande). Les règlements par chèque sont à renvoyer à **Mlle KOCH Maud - 79 Impasse de la Glorie - 07160 LE CHEYLARD.**

- **Article 6 - Responsabilité**

Mlle KOCH fournit au « Maître d'Ouvrage » des conseils en architecture d'intérieur et en agencement. Toutefois, **toutes les restructurations proposées** (suppressions de cloisons, perçage de dalle, modifications de murs porteurs etc...) **devront être approuvées par l'entreprise qui réalise les travaux.**

Dans le cadre de la mission PROJET « à distance », Mlle KOCH ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de prise de cotes erronées par le « Maître d'Ouvrage ».

Lors des travaux, les bureaux d'études et différentes entreprises seront tenus de vérifier côtes et niveaux avant exécution.

- **Article 7 - Assurance**

Mlle KOCH bénéficie d'une assurance responsabilité civile via la coopérative d'entreprise POLLEN SCOP et auprès de la MACIF sous le numéro de contrat : 9.303.177

Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

- **Article 8 - Droit de rétractation**

La prestation à domicile ou en ligne de conseil en architecture d'intérieur et agencement est soumise à un droit de rétractation. A compter de la date de la signature du devis et conformément à la législation en vigueur, le « Maître d'Ouvrage » dispose d'un droit de rétractation de sept jours.

Pour cela, le « Maître d'Ouvrage » doit faire parvenir dans ce délai, cachet de la poste faisant foi, une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant son souhait de se rétracter, à l'adresse suivante :

**Mlle KOCH Maud**  
**79 Impasse de la Glorie**  
**07160 LE CHEYLARD**

- **Article 9 - Annulation report et modification**

En dehors du droit de rétraction dans un délai de sept jours, toute demande d'annulation, de report et de modification de commande est soumise à l'accord de Mlle KOCH. En cas d'annulation, la commande ne peut être remboursée, et est entièrement due.

Mlle KOCH se réserve le droit de cesser sa mission si le client empêche d'une quelconque manière le bon déroulement du projet : changement abusif d'objet de la mission, harcèlement, impolitesse ...

- **Article 10 - Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site [www.maud-koch.fr](http://www.maud-koch.fr), que ce soit documents, textes et photographies sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Mlle KOCH. Personne n'est autorisé à exploiter, reproduire ou rediffuser, même partiellement, des éléments du site fournis par Mlle KOCH sans son autorisation écrite.

**L'ensemble des éléments produits et fournis par Mlle KOCH reste la propriété de Mlle KOCH tant que le projet n'est pas réglé dans son intégralité.**

- **Article 11 - Protection des données personnelles**

Les informations et les coordonnées collectées par Mlle KOCH sont à usage personnel. Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, le « Maître d'Ouvrage » dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Le « Maître d'Ouvrage » peut exercer ce droit en envoyant un courrier à :

**Mlle KOCH Maud**

**79 Impasse de la Glorie**

**07160 LE CHEYLARD**

ou en envoyant un e-mail à : [contact@maud-koch.fr](mailto:contact@maud-koch.fr)